

Mise à jour du catalogue des tarifs 2021 de la régie

Délibération 2021-006

Exposé

Le Conseil d'administration a approuvé le 18 décembre 2020 la mise à jour des tarifs, redevances et barèmes de la régie Eau de Paris 2021. Des modifications complémentaires sont nécessitées pour les motifs exposés ci-après :

1. AUGMENTATION DE TARIFS

Il est proposé de modifier les deux tarifs ci-dessous concernant deux packages d'analyses de laboratoire, afin de les mettre en cohérence avec leurs éléments constitutifs également disponibles individuellement :

6- ANALYSES LABORATOIRE	Tarifs HT 01/2021	Tarifs HT 03/2021	Unités	Action
PRESTATIONS ANALYTIQUES				
Pack analyses potabilité + métaux de la corrosion (Zn, Cu, Pb, Ni)	85,00	100,00	Unité	Augmentation tarif
Pack analyses potabilité + Métaux règlementaire (Pb, Cu, Ni)	82,00	97,00	Unité	Augmentation tarif

2. SUPPRESSION DE TARIFS

Il est proposé de supprimer les deux tarifs ci-dessous concernant les analyses de laboratoire, éléments en vendus par ailleurs dans une prestation globale (Cryptosporidium/Giardia avec cartouche fournie/labou (C-CRYPTO)): :

6- ANALYSES LABORATOIRE	Tarifs HT 01/2021	Tarifs HT 03/2021	Unités	Action
PRESTATIONS NON ANALYTIQUES				
Filtration/traitement eaux sales pour analyse de Crypto/Giardia (FILTRATION ES)	101,34	-	Unité	Tarifsupprimé
Cartouche pour analyse de Crypto/Giardia (CARTOUCHE)	109,32	-	Unité	Tarifsupprimé

3. PRECISION CONCERNANT LA LOCATION DU PAVILLON DE L'EAU AUX ASSOCIATIONS

Il est proposé de préciser qu'eu égard à l'affectation initiale du Pavillon de l'eau, les associations ayant un objet en accord avec les engagements et activités à but d'intérêt général d'Eau de Paris, à savoir la préservation de l'eau et de l'environnement, la réduction de la facture d'eau des ménages, la transition écologique des territoires et la ville durable, bénéficient d'un tarif préférentiel.

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver la mise à jour du catalogue des tarifs de la régie Eau de Paris.

Le Conseil d'administration,

Vu les articles R 2221-18 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles 10 et 12 des statuts de la régie Eau de Paris,

Vu le catalogue 2021 des tarifs et redevances de la régie, adopté en séance du 18 décembre 2020,

Sur l'exposé du Président, puis débat contradictoire,

Après en avoir délibéré : à l'unanimité à la majorité

DECIDE

Article 1 :

Les modifications du catalogue des tarifs 2021 sont approuvées.

Article 2 :

Les tarifs et redevances figurant dans le catalogue en annexe prennent effet dès signature de la présente délibération. Ils se substituent à cette date à l'ensemble des tarifs et redevances antérieurement en vigueur.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-après mentionnés

Monsieur le Président du Conseil d'administration de la régie Eau de Paris,
Dan Lert

Délibération du Conseil d'administration du : **19 mars 2021**

Affiché au siège de la régie le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Acte rendu exécutoire par le Directeur général de la régie le :

La présente délibération peut être contestée par la voie du recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'affichage au siège de la régie.